

République Française Département de la Moselle

## **DECISION 2024 - 101**

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant le règlement de consultation publié en vue de l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation/rénovation du Centre aquatique Cap Vert,

Considérant l'organisation d'un jury dans le cadre de cette procédure avec négociation,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

## DECIDE

## Article 1:

Dans le cadre de la procédure avec négociation destinée à l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation/rénovation du Centre aquatique Cap Vert, ont été désignées pour siéger au jury constitué selon les dispositions du règlement de la consultation :

- Monsieur PAQUET Michel, Président de la CCCE, au titre de Président du jury,
- Monsieur ZENNER Bernard, Vice-Président aux Finances communautaires,
- Monsieur KREMER Guy, Vice-Président en charge du Suivi des Travaux,
- Monsieur BAUR Denis, Vice-Président en charge du Développement Numérique et des
- Monsieur LORENTZ Maurice, Vice-Président en charge de la Politique de la Petite Enfance et des Affaires Sociales,
- Monsieur NOUSSE Denis, Maire de Berg-sur-Moselle,
- Monsieur ROBINET David, Vice-Président en charge de la Politique Sport et Culture,
- Monsieur SCHMITT Michel, Maire de Breistroff-la-Grande.

## Article 2:

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattendin, le 28 août 2024

Le Présider

Michel P

Décessions (Publication pur le sote du la CCCE: le 06 septembre

Communauté de Communes de Cattenom et Environs - 2, avenue du Général de Gaulle - 57570 CATTENOM

Tél.: 03 82 82 05 60 - Fax: 03 82 55 42 75 - www.ccce.fr